



Pour publication immédiate : 01/10/2018

GOUVERNEUR ANDREW M. CUOMO

LE GOUVERNEUR CUOMO MET À DISPOSITION LES DOCUMENTS ET DIRECTIVES FINALISÉS RELATIFS AUX LOIS DE NEW YORK SUR LA PRÉVENTION DU HARCÈLEMENT SEXUEL

Programme d'ampleur nationale de lutte contre le harcèlement sexuel, une initiative caractéristique du Programme 2018 pour les femmes de New York : Égalité des droits, Égalité des chances

Tous les employés travaillant dans l'État de New York doivent suivre une formation relative au harcèlement sexuel

Le Gouverneur Andrew M. Cuomo a annoncé aujourd'hui la [mise à disposition](#) de documents et directives finalisés relatifs aux nouvelles lois de New York sur la prévention du harcèlement sexuel, suite à une période de commentaires qui [a débuté](#) le 23 août. L'État a reçu et examiné des centaines de commentaires constructifs et substantiels de la part d'un large éventail d'individus, d'intervenants, d'industries, de groupes de travail, d'employeurs et d'entreprises commerciales.

« Alors que le gouvernement fédéral ignore encore et encore les voix des femmes qui s'expriment contre le fléau de la violence sexuelle, à New York, nous agissons », **a déclaré le Gouverneur Cuomo.** « Nous faisons tout ce qui est notre pouvoir réprimer le harcèlement sexuel et veiller à ce que les comportements inappropriés sur le lieu de travail soient abordés de manière rapide et adéquate. Ces politiques de bon sens aideront les employés et les employeurs à connaître leurs droits et leurs responsabilités et permettra de mettre en œuvre le programme anti-harcèlement sexuel le plus robuste du pays. »

« Les images d'Anita Hill qui ont défilé dans le pays cette semaine nous ont brutalement rappelé que, depuis bien trop longtemps, les femmes subissent du harcèlement sur leur lieu de travail », **a déclaré la Lieutenant-Gouverneure Kathy Hochul.** « Étant une des rares femmes élues, je sais que nous pouvons faire davantage pour changer la culture et créer un environnement dans lequel les femmes peuvent se manifester et être considérées. C'est ce que nous faisons à New York avec ces initiatives inédites dans le pays qui assureront la sécurité des victimes et un environnement sûr pour tous les employés au travail. Ces directives et programmes de formation seront mis à disposition des employeurs dans l'ensemble de l'État, soutenant nos efforts pour renforcer l'égalité des chances sur le lieu de travail. »

La Secrétaire du Gouverneur et Présidente du Conseil sur les femmes et les filles de l'État de New York (New York State Council on Women and Girls), Melissa DeRosa, a déclaré : « Dans l'ensemble du pays, les femmes agissent et parlent de harcèlement et d'agressions sexuels. À New York, nous écoutons et nous montrons la voie du progrès. Les lois sur le harcèlement sexuel de New York sont les plus strictes du pays pour lutter contre le harcèlement sexuel et ciblent directement la culture du secret, de la domination et de l'inégalité de pouvoirs qui permet au harcèlement sexuel de prospérer ».

Le 12 avril, le Gouverneur Cuomo a promulgué le budget de l'État de New York pour l'année fiscale 2019, qui comprend le programme de lutte contre le harcèlement sexuel le plus rigoureux et le plus complet du pays. Ledit programme était une proposition caractéristique de son Programme 2018 pour les femmes de New York (Women's Agenda for New York) : Égalité des droits, égalité des chances (Equal Rights, Equal Opportunity). La nouvelle loi

- Interdit aux employeurs d'utiliser une disposition d'arbitrage obligatoire prévue par un contrat de travail, en cas de harcèlement sexuel ;
- Oblige les responsables et employés de l'État ou de toute autre entité publique à rembourser l'État pour tout paiement public ou étatique effectué suite à un jugement de faute intentionnelle lié au harcèlement sexuel ;
- Veille à ce que les accords de confidentialité puissent être utilisés uniquement lorsque la condition de confidentialité est la préférence explicite de la victime ;
- Modifie le droit relatif aux droits de l'Homme (Human Rights Law) pour protéger les contractants, les sous-traitants, les prestataires, les consultants et d'autres fournisseurs de services sur le lieu de travail, contre le harcèlement sexuel au travail.
- Établit des normes minimales applicables aux politiques et aux formations de prévention du harcèlement sexuel. Tous les employeurs ayant des activités dans l'État de New York doivent soit adopter et utiliser les politiques et formations types de l'État telles quelles, soit se servir des modèles comme une base pour élaborer leurs propres politiques et formations. Tous les employés travaillant dans l'État de New York doivent suivre une formation relative au harcèlement sexuel le 9 octobre 2019 au plus tard.

Les éléments suivants sont publiés aujourd'hui :

- Site internet mis à jour avec des ressources pour les employeurs, les employés, les sous-traitants de l'État et les victimes de harcèlement sexuel
- Politique type de prévention du harcèlement sexuel mise à jour
- Formulaire type de plainte pour harcèlement sexuel mis à jour
- Formation type mise à jour (livre de cas de figure et présentation PowerPoint)

- Normes minimales applicables aux politiques et aux formations de prévention du harcèlement sexuel par l'employeur mises à jour
- FAQ mises à jour

Des boîtes à outils pour les employeurs et les employés et une affiche sur la politique de prévention du harcèlement sexuel sont également mises à disposition.

Les documents relatifs aux formations et aux politiques sont mis à disposition sous format Word et PowerPoint, le cas échéant, pour permettre aux employeurs de les personnaliser. En outre, l'État traduira ces documents en espagnol, chinois, coréen, russe, italien, polonais et créole haïtien et créera des vidéos de formation. Tout ces contenus seront publiés dans un avenir proche en ligne sur : www.ny.gov/programs/combating-sexual-harassment-workplace.

L'État proposera des formations en présentiel et par webinaire pour aider les employeurs à comprendre les nouvelles obligations. Un calendrier de ces événements sera annoncé dans un avenir proche en ligne sur : www.ny.gov/programs/combating-sexual-harassment-workplace, où les visiteurs peuvent ajouter leur nom sur la liste pour recevoir des mises à jour concernant la politique de prévention du harcèlement sexuel de l'État.

Ces mesures s'appuient sur le bilan du Gouverneur en matière de promotion de l'égalité des chances sur le lieu de travail. En avril, le Gouverneur [a proposé](#) une loi visant à mettre New York sur la bonne voie pour combler l'écart salarial entre hommes et femmes en interdisant à tous les employeurs publics et privés qui font des affaires dans l'État de New York d'interroger les employés éventuels sur leurs antécédents salariaux et leur rémunération. Cette loi s'appuyait sur deux [décrets exécutifs](#) signés par le Gouverneur l'an dernier qui interdisaient aux entités de l'État d'évaluer les candidats en fonction de leurs antécédents salariaux et obligeaient les entrepreneurs de l'État à divulguer des données sur le sexe, la race et l'origine ethnique des employés, en utilisant l'argent des contribuables pour favoriser la transparence et promouvoir l'équité salariale dans tout l'État.

En 2017, le Gouverneur Cuomo a ordonné au Département du Travail (Department of Labor) d'étudier les causes, la portée et l'impact économique des écarts de salaire entre les hommes et les femmes dans l'État de New York et de formuler des recommandations politiques permettant de combler ces écarts. Le rapport, qui est disponible [ici](#), décrit la situation des écarts de salaire entre les hommes et les femmes dans New York, dont sa portée dans l'ensemble de l'économie et dans toutes les régions de l'État.

« Le harcèlement sexuel peut prendre de nombreuses formes et être à la fois flagrant et insidieux. Et puisque tout comportement de nature sexuelle qui met un(e) employé(e) mal à l'aise est susceptible d'être qualifié de harcèlement sexuel, nous devons constamment examiner des moyens de prévention », **a déclaré la Commissaire du Département du travail de l'État de New York, Roberta Reardon.** « En élaborant ce programme solide de directives, nous renforçons le bilan de l'État de New York en matière de garantie d'égalité des chances sur le lieu de travail et d'amélioration de la vie de tous les travailleurs. »

La Commissaire de la Division des droits de l'homme (Division of Human Rights), Helen Diane Foster, a déclaré : « Désormais, les employeurs publics et privés disposent de directives concrètes sur la manière d'aborder les plaintes de harcèlement sexuel. Mais plus important encore, les auteurs de harcèlement sexuel ne peuvent plus se cacher derrière l'arbitrage obligatoire et les accords de confidentialité ».

Pour des informations et ressources complémentaires, rendez-vous sur : www.ny.gov/programs/combating-sexual-harassment-workplace.

###

Des informations complémentaires sont disponibles à l'adresse www.governor.ny.gov
État de New York | Chambre Exécutive | press.office@exec.ny.gov | 518.474.8418

[SE DÉSINSCRIRE](#)